



MAC 2021-2027

Cooperación Territorial

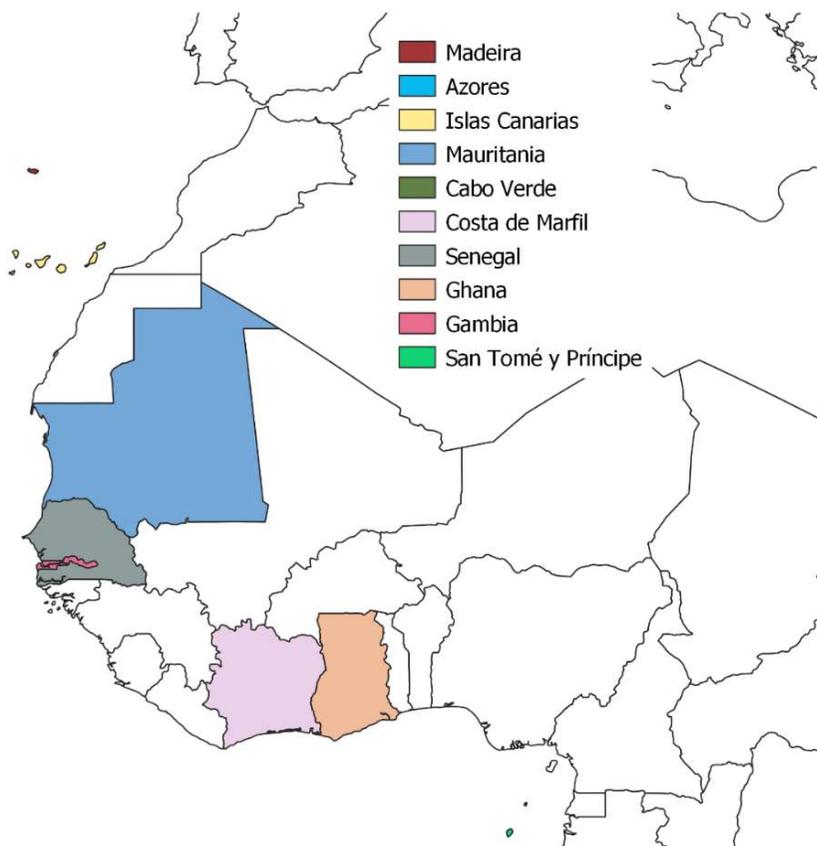


Fondo Europeo de Desarrollo Regional

EUROPEAN UNION

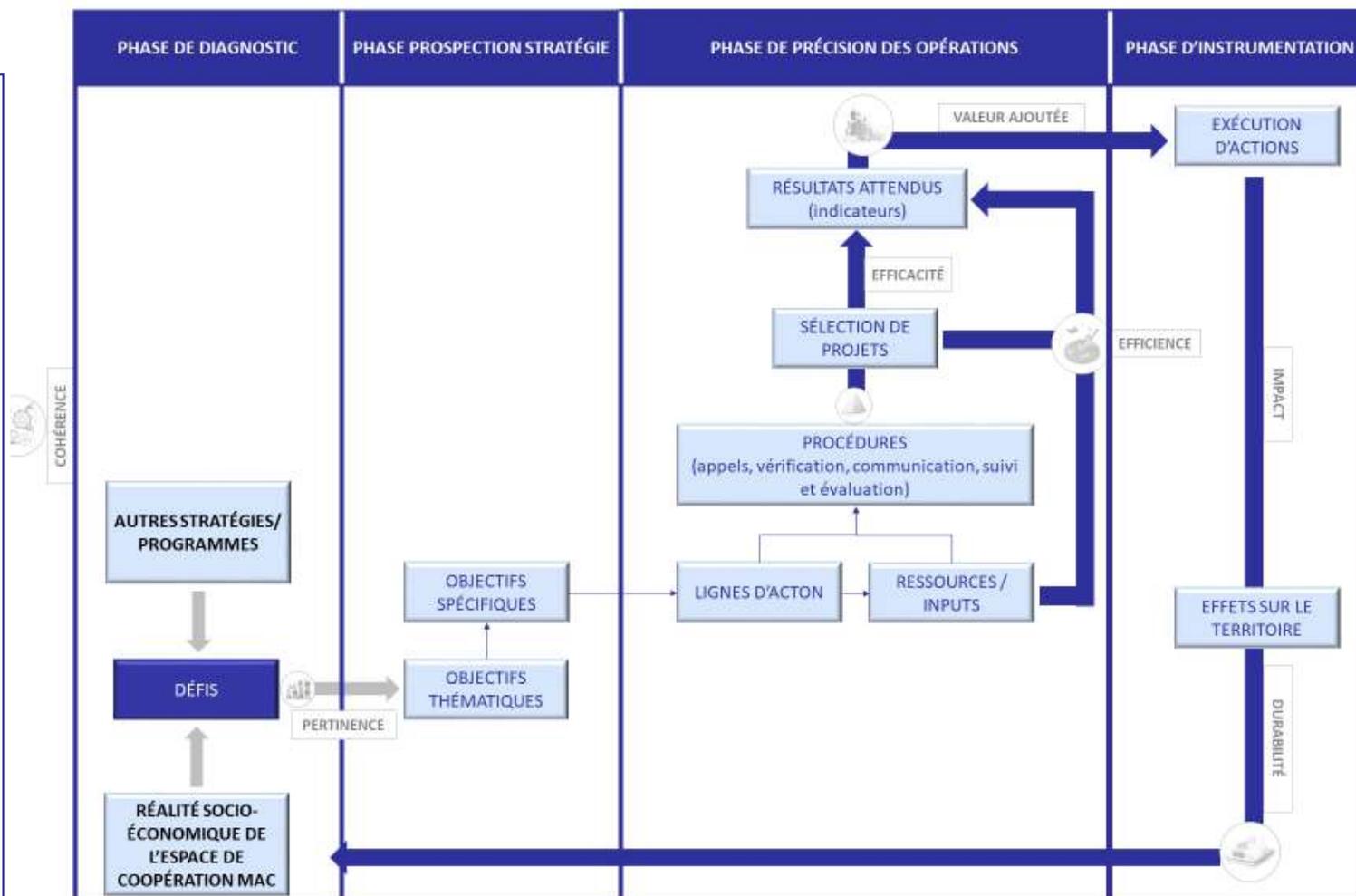
La croissante interdépendance internationale et l'apparition de défis à caractère global, ont stimulé l'amplification des possibilités de la coopération régionale et l'approfondissement des liens des régions ultrapériphériques avec leurs pays voisins, comme étant un pilier fondamental de la stratégie de l'UE pour les régions ultrapériphériques.

Dans le cadre de la nouvelle branche Interreg D, le MAC 2021-2027 maintient l'objectif prioritaire d'optimiser les avantages dérivés d'une approche intégrée en matière de coopération territoriale, en orientant les efforts, intérêts et valeurs partagées vers la **dynamisation économique de l'espace, en particulier via l'association dans des domaines stratégiques comme le tourisme ou l'économie verte et bleue** ; et la **consolidation d'un modèle de développement durable** qui s'appuie sur la protection de l'environnement et **l'adaptation au changement climatique et à la gestion des risques**



La zone d'intervention est constituée par les trois régions ultrapériphériques européennes des Açores, Madère et les Iles Canaries ainsi que des pays tiers du Cap Vert, Sénégal, Mauritanie, Côte d'Ivoire Ghana, Gambie et Sao Tomé-et-Príncipe (parmi lesquels cinq font partie de la CEDEAO).

L'analyse de contexte réalisée, aussi bien depuis une perspective interne qu'externe, comprenant la contextualisation stratégique, ainsi que les leçons tirées de l'expérience des MAC précédents et d'autres stratégies et programmes, ont permis d'identifier les principaux défis de l'espace de coopération qui constituent la base sur laquelle se construit la logique d'intervention du Programme de Coopération.



DÉFI 1

Consolider un modèle de développement durable qui permettra la récupération de la crise de la COVID-19 et posera les bases d'un développement durable à moyen terme. Ce modèle s'appuie sur trois piliers fondamentaux : économique, social et environnemental, et possède un axe fondamental dans les secteurs stratégiques du tourisme, l'économie bleue et l'économie verte.

DÉFI 2

Répondre à la problématique spécifique des zones d'archipels. Les archipels des Iles Canaries, Açores, Madère, Cap-Vert et Sao Tomé-et-Principe constituent une zone fonctionnelle, avec une problématique multidimensionnelle commune, particulièrement manifeste dans le domaine territorial mais aussi présente en ce qui concerne l'économie, le social et l'environnement. L'abordage commun suppose dans la pratique un défi qui permettra de profiter de la génération de synergies.

DÉFI 3



Capitaliser les résultats obtenus via le transfert et la réutilisation des connaissances générées afin d'assurer la durabilité des projets et de contribuer aux grands objectifs de la coopération sur le territoire.

DÉFI 4

Développer la coordination entre le MAC et les Programmes Indicatifs Multi-annuels (MIP) des pays tiers associés, afin d'identifier des domaines clé de coopération pour le développement de projets d'intérêt commun.

DÉFI 5

Mettre à profit le positionnement stratégique des territoires associés du programme comme lien d'union entre Afrique, Amérique et Europe, en favorisant la participation des entreprises régionales sur les marchés en profitant des capacités conjointes et des opportunités de la coopération territoriale.

DÉFI 6

Augmenter et perfectionner les facteurs intangibles de compétitivité du territoire, avec une référence spéciale à la recherche appliquée. L'augmentation de l'effort lié à l'innovation et la part croissante des entreprises dans le R+D permettront d'améliorer le positionnement des entreprises des régions ultrapériphériques et des pays tiers sur les marchés internationaux.

DÉFI 7

Le tourisme est un des piliers fondamentaux de la structure productive des Canaries, de Madère et du Cap-Vert, et présente une marge de progression significative aux Açores et dans le reste des pays tiers. D'où le pari d'un **tourisme durable et innovant qui fera face aux problèmes associés de gestion de ressources et énergie, et qui sera compatible avec la mise à profit du patrimoine naturel du territoire**. Cela constitue un défi pour le Programme.

DÉFI 8

Focaliser les efforts sur la **consolidation de l'économie verte et l'économie bleue depuis une perspective vaste** et protéger la biodiversité, introduire l'économie circulaire et stimuler l'énergie renouvelable, sur la ligne marquée par le Pacte Vert Européen.

DÉFI 9

Aborder les défis dérivés du changement climatique, étant donné son incidence particulière dans la zone de coopération, **et augmenter les efforts en ce qui concerne la prévention et l'atténuation de ses effets**.

DÉFI 10



Mettre à profit le potentiel que suppose le patrimoine naturel et culturel, pour le développement d'activités économiquement durables, en particulier dans le domaine de secteurs stratégiques comme le tourisme et l'économie verte et bleue

DÉFI 11

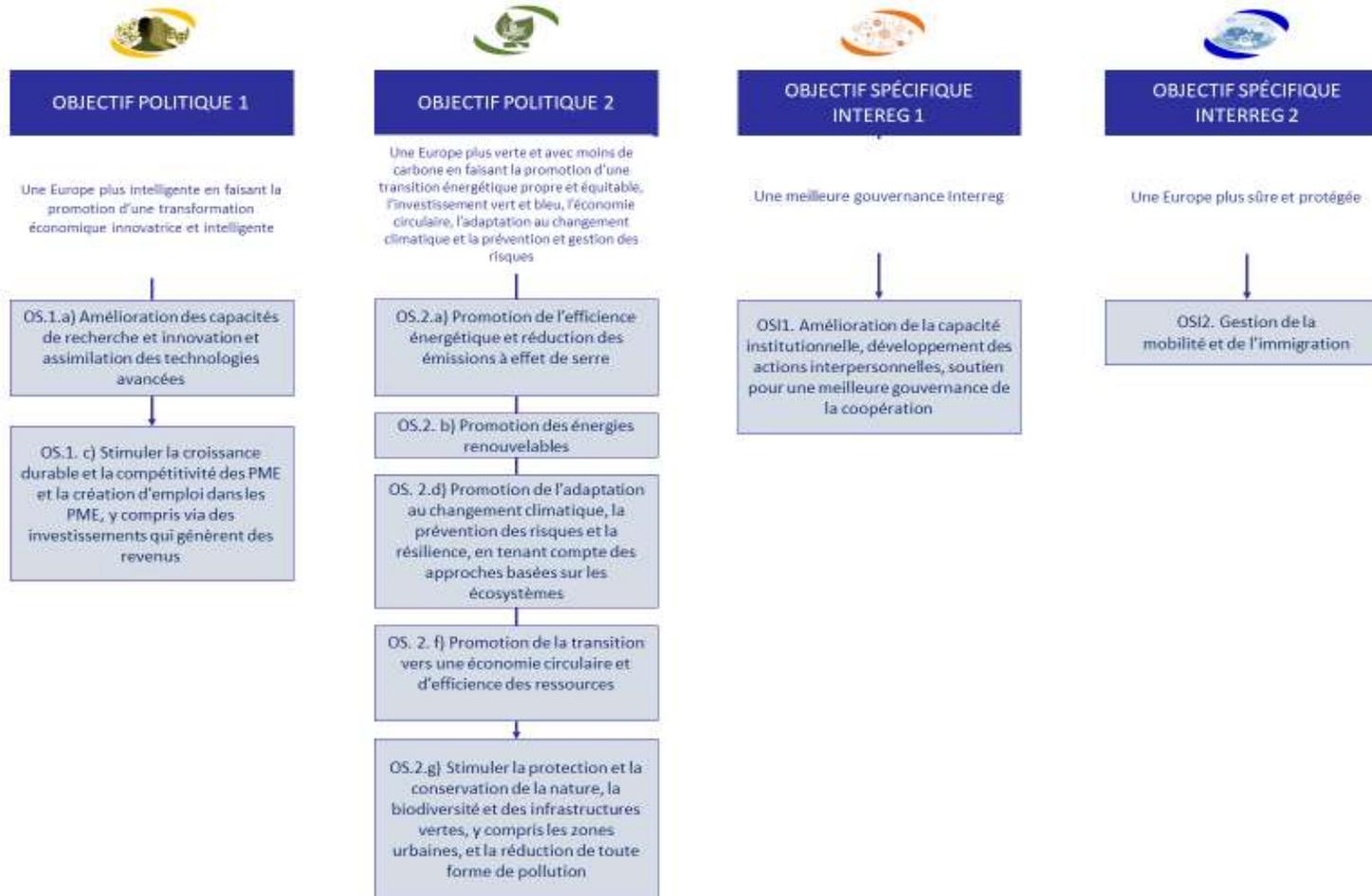


Soutenir la gestion de la migration au sein de l'espace, aussi bien dans les pays d'origine que dans ceux de destination et contribuer à la sensibilisation face au phénomène migratoire.



MAC 2021-2027
Cooperación Territorial

ARBRE D'OBJECTIFS



OS.1.a) Amélioration des capacités de recherche et innovation et assimilation des technologies avancées



OP 1. Une Europe plus intelligente en faisant la promotion d'une transformation économique innovatrice et intelligente

P.1. Connecter les besoins des PME avec les centres de recherche afin d'améliorer la compétitivité des entreprises via le transfert de connaissances et l'innovation

JUSTIFICATION

- ✦ **FAIBLESSE** : Effort insuffisant d'investissement en R+D et prédominance des activités à faible intensité technologique.
- ✦ **EXPÉRIENCE PRÉALABLE** : La trajectoire des projets associés au R+D au sein du programme lors des périodes précédentes de programmation met en avant l'intérêt notable parmi l'ensemble des bénéficiaires potentiels si l'on prend en compte qu'il a eu un excès de demande considérable.
- ✦ **SOLUTION ORIENTÉE** : Renforcer le potentiel innovateur de la Macaronésie via la recherche appliquée, utile et pratique, orientée vers l'identification et la résolution de problèmes conjoints, en particulier dans les domaines d'intérêt majeur pour l'Espace de Coopération, comme le tourisme, les ressources marines ou l'énergie, entre autres, et les domaines prioritaires de la stratégie de spécialisation transrégionale de la Macaronésie.

LIGNES D'ACTION

- ✦ Initiatives qui soutiennent des projets de collaboration entre des centres de recherche et des entreprises pour lesquels sont générés des espaces d'échange entre la recherche, l'innovation et l'entreprise, et qui essaient le transfert du laboratoire au marché.
- ✦ Actions de transfert de technologie entre universités/centres de recherche et entreprises dans les domaines stratégiques des RIS 3 des régions, centrées en particulier sur l'augmentation de la compétitivité, productivité et la création d'emploi.
- ✦ Actions qui font la promotion de la transition basée sur la connaissance vers un modèle socio-économique circulaire.

OS.1.c) Stimuler la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emploi dans les PME, y compris via des investissements qui génèrent des revenus



OP 1. Une Europe plus intelligente en faisant la promotion d'une transformation économique innovatrice et intelligente

P.2. Soutenir les PME dans la transition vers une économie plus innovatrice et digitalisée afin d'améliorer leur compétitivité et leur positionnement sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux

JUSTIFICATION

- ✦ **FAIBLESSE** : Économie peu industrialisée et avec une dépendance notable du tourisme, avec un tissu entrepreneurial qui comprend une proportion excessive de petites entreprises et une couverture réduite des exportations. Tout cela suppose une vulnérabilité économique, avec une haute répercussion sociale dans l'actuel contexte de pandémie.
- ✦ **EXPÉRIENCE PRÉALABLE** : Le soutien aux PME dans les procédures d'innovation et internationalisation a compté sur une importante réponse lors de la période 2014-2020 qui a permis d'approuver un total de 28 projets, orientés en particulier à la prestation de services avancés.
- ✦ **SOLUTION ORIENTÉE** : Développer la coopération des entreprises et des institutions afin de favoriser la compétitivité du tissu productif et son internationalisation comme une voie nécessaire pour soutenir et générer de l'emploi sur le territoire.

LIGNES D'ACTION

- ✦ Actions de sensibilisation, conseil, tutelle et accompagnement du tissu productif dans les procédés d'innovation.
- ✦ Actions qui développeront des applications innovantes qui utiliseront les technologies digitales avancées, comme la captation, le *big data* et l'intelligence artificielle pour la mesure, la gestion et la prise de décisions.
- ✦ Initiatives qui augmenteront la capacité des PME et des microentreprises, y compris celles de secteurs traditionnels, pour innover et assimiler les technologies transversales et facilitatrices clé.
- ✦ Activités de génération et transfert de *know-how* en gestion d'entreprises à base technologique, expériences pilote, création d'entreprises de *spin-off*, etc.
- ✦ Actions dirigées à intensifier la participation des petites entreprises dans les projets d'innovation via des outils et modèles adaptés à leurs besoins et capacités.
- ✦ Services de soutien pour l'innovation et l'internationalisation.
- ✦ Création de plateformes publiques-privées de soutien aux PME.
- ✦ Création de plateformes de commercialisation conjointe pour optimiser les procédés et réduire les coûts.

OS.2.a) Promotion de l'efficacité énergétique et réduction des émissions à effet de serre



OP 2. Une Europe plus verte et avec moins de carbone en faisant la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, l'investissement vert et bleu, l'économie circulaire, l'adaptation au changement climatique et la prévention et gestion des risques

P.3. Promouvoir une plus grande efficacité dans la consommation d'énergie pour les secteurs économiques les plus importants de l'espace de coopération, ainsi que le développement, le transfert et l'essai de solutions technologiques dans le domaine des énergies renouvelables

JUSTIFICATION

- + **FAIBLESSE** : Augmentation généralisée de l'émission de gaz à effet de serre conformément aux dernières données disponibles, avec un clair domaine d'amélioration de l'efficacité énergétique. La Banque Mondiale englobe sous le terme de "premier combustible" cette efficacité énergétique qui constitue l'option de moindre coût pour respecter les engagements liés au changement climatique.
- + **EXPÉRIENCE PRÉALABLE** : On a mis en place, dans le domaine du développement scientifique et technologique, des actions qui permettront d'améliorer l'efficacité énergétique, réduire la consommation d'énergie et augmenter la diversification de sources d'énergie.
- + **SOLUTION ORIENTÉE** : Promouvoir des mesures pour l'efficacité énergétique qui contribueront à atteindre les objectifs climatique de l'UE, qui établit dans le Cadre sur le climat et l'énergie pour 2030 un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique de 32,5%.

LIGNES D'ACTION

- + Actions destinées à l'application de produits, procédés et/ou nouvelles technologies qui résultent de la recherche et l'innovation en matière d'efficacité dans la consommation énergétique, peu importe le secteur mais avec une attention spéciale pour le secteur touristique.
- + Actions de soutien aux PME qui auront inclus des mesures d'efficacité énergétique dans leurs activités et services.

OS.2.b) Promotion des énergies renouvelables



OP 2. Une Europe plus verte et avec moins de carbone en faisant la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, l'investissement vert et bleu, l'économie circulaire, l'adaptation au changement climatique et la prévention et gestion des risques

P.3. Promouvoir une plus grande efficacité dans la consommation d'énergie pour les secteurs économiques les plus importants de l'espace de coopération, ainsi que le développement, le transfert et l'essai de solutions technologiques dans le domaine des énergies renouvelables

JUSTIFICATION

- + **FAIBLESSE** : La majeure partie de l'énergie provient de la consommation de ressources fossiles. Cela augmente la dépendance extérieure d'approvisionnement et accentue le changement climatique via l'émission de gaz à effet de serre.
- + **EXPÉRIENCE PRÉALABLE** : Les énergies renouvelables ont été l'un des domaines de préférence de la R+D dans le cadre du programme 2014-2020, comme point prioritaire des RIS3.
- + **SOLUTION ORIENTÉE** : Mise à profit des ressources naturelles et en particulier des ressources marines pour la production et l'utilisation d'énergies renouvelables, ce qui contribue à atteindre l'objectif du Cadre sur le climat et l'énergie pour 2030 d'augmenter le quota des énergies renouvelables de 32%.

LIGNES D'ACTION

- + Actions qui feront la promotion du développement, transfert et essai de solutions technologiques dans le domaine des énergies renouvelables, y compris des études de viabilité, échanges des meilleures pratiques/solutions entre régions, démonstrations pratiques sur le terrain et actions pilote.
- + Actions qui analyseront les meilleures alternatives pour réduire l'impact environnemental que causent les installations de production et stockage d'énergie, ainsi que leur viabilité dans les territoires de l'espace.
- + Actions pilote liées à la production décentralisée d'énergie et l'autoconsommation.

OS.2.d) Promotion de l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience, en tenant compte des approches basées sur les écosystèmes



OP 2. Une Europe plus verte et avec moins de carbone en faisant la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, l'investissement vert et bleu, l'économie circulaire, l'adaptation au changement climatique et la prévention et gestion des risques

P.4. Améliorer l'adaptation au changement climatique, renforcer la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes

JUSTIFICATION

- ✦ **FAIBLESSE** : Impact négatif du changement climatique (CC) associé à l'augmentation de la température, le changement de patrons de vent et la montée du niveau de la mer, face à quoi les efforts réalisés jusqu'à maintenant sont insuffisants. Le scénario est disparate entre les régions ultrapériphériques et les pays tiers.
- ✦ **EXPÉRIENCE PRÉALABLE** : Les efforts réalisés pour optimiser les ressources comme point de départ pour la planification conjointe des opérations et la réponse commune à des situations d'urgence et au CC, comptent une trajectoire consolidée et pleine de succès. Une preuve, la mise en marche en 2014-2020 de 10 projets associés aux risques et mesures face au CC et 8 à des risques non liés au climat.
- ✦ **SOLUTION ORIENTÉE** : Promouvoir des actions destinées à la lutte contre le CC ainsi que la prévention et la gestion des risques naturels, en améliorant la capacité de réponse, en minimisant les effets négatifs, en renforçant la résilience et en permettant de contribuer à atteindre l'objectif proposé dans le Pacte Vert Européen.

LIGNES D'ACTION

- ✦ Création de plateformes pour l'échange d'informations et connaissances en matière d'adaptation, de résilience et de gouvernance.
- ✦ Conception et application d'études, stratégies et plans de prévention, atténuation, adaptation et gestion du CC.
- ✦ Initiatives conjointes à caractère expérimental dans des secteurs spécialement vulnérables au changement climatique (agriculture, tourisme, secteur forestier, etc.).
- ✦ Actions de lutte contre la sécheresse et qui feront la promotion de l'usage efficient des ressources hydriques.
- ✦ Campagnes de formation, sensibilisation et communication citoyenne pour l'action climatique et les mesures d'atténuation nécessaires depuis le domaine public et privé, en encourageant les bonnes pratiques en matière de promotion de l'action climatique et la transition écologique.
- ✦ Actions de soutien à la création de communautés et villes durables.
- ✦ Création de plateformes pour l'échange d'informations et connaissances en matière de prévention, détection précoce, surveillance et gestion des risques.
- ✦ Création et renforcement de systèmes et d'outils conjoints d'information, alerte et coordination de catastrophes en ayant comme base l'accès aux TIC, en renforçant les capacités de contrôle dans le domaine de la protection civile.
- ✦ Actions conjointes pour la récupération et la régénération de territoires affectés par des catastrophes naturelles.

OS.2.f) Promotion de la transition vers une économie circulaire et d'efficacité des ressources



OP 2. Une Europe plus verte et avec moins de carbone en faisant la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, l'investissement vert et bleu, l'économie circulaire, l'adaptation au changement climatique et la prévention et gestion des risques

P.5. Avancer vers un modèle socio-économique circulaire, en stimulant l'investissement vert et bleu, et la valorisation économique du patrimoine naturel

JUSTIFICATION

- ✦ **FAIBLESSE** : Linéarité significative de l'économie, avec une proportion très réduite des matériaux et ressources secondaires qui viennent se réintégrer à l'économie.
- ✦ **EXPÉRIENCE PRÉALABLE** : Il existe plusieurs initiatives à succès approuvées dans le cadre de la coopération en Macaronésie (comme AD4MAC ou ISLANDAP et ISLANDAP ADVANCED) qui travaillent à améliorer la circularité de l'économie et avec cela favorisent la croissance du PIB et la création d'emplois.
- ✦ **SOLUTION ORIENTÉE** : Stimuler la circularité de l'économie en contribuant à son adaptation à un futur écologique, renforcer la compétitivité de la zone de coopération, en protégeant l'environnement et en donnant du pouvoir aux consommateurs. Pour cela on donne la priorité aux actions dans des secteurs comme l'électronique et les TIC, batteries et véhicules, emballages, plastiques, produits textiles, construction et logement et aliments (Green Deal).

LIGNES D'ACTION

- ✦ Actions pour promouvoir la durabilité des activités économiques, avec une attention spéciale pour le secteur touristique, agroalimentaire, de la pêche et de la construction.
- ✦ Actions qui contribueront à diminuer l'impact environnemental du secteur touristique et à implanter l'économie circulaire comme concept commercial, en transformant la circularité en un facteur de compétitivité.
- ✦ Actions destinées à promouvoir les entreprises innovatrices et le développement d'activités au sein du secteur vert, via l'identification de modèles commerciaux basés sur l'économie circulaire et l'adaptation des entreprises existantes aux nouveaux modèles commerciaux basés sur l'économie circulaire.
- ✦ Actions de formation pour l'emploi dans le secteur de l'économie verte et bleue.
- ✦ Actions destinées à réduire le coût environnemental de la production alimentaire en eau, énergie et utilisation du sol.
- ✦ Initiatives pilote éco-innovatrices et d'échange d'expériences pour la coopération inter et intra sectorielle d'entreprises, y compris la production de nouveaux matériaux, l'écoconception, et la capacité pour le traitement de déchets avec l'intention de les réutiliser.
- ✦ Actions destinées à étudier la viabilité de la réalisation d'économies d'échelle entre les associés de l'espace dans la gestion des déchets, dans le cadre de la procédure en vigueur de vérification du cadre juridique sur le transfert de déchets (Règlement (CE) 1013/2006 du Parlement Européen et du Conseil, du 14 juin 2006).
- ✦ Actions qui faciliteront et feront la promotion de la réincorporation des sous-produits sur le marché, comme la création d'un marché de matières premières secondaires entre les associés de l'espace ; ou celles qui stimuleront l'usage innovant de sous-produits du secteur primaire et l'industrie agroalimentaire comme matière première pour d'autres secteurs.
- ✦ Actions destinées à promouvoir la consommation responsable, orientée à la clôture de cycles.

OS.2.g) Stimuler la protection et la conservation de la nature, la biodiversité et des infrastructures vertes, y compris les zones urbaines, et la réduction de toute forme de pollution



OP 2. Une Europe plus verte et avec moins de carbone en faisant la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, l'investissement vert et bleu, l'économie circulaire, l'adaptation au changement climatique et la prévention et gestion des risques

P.5. Avancer vers un modèle socio-économique circulaire, en stimulant l'investissement vert et bleu, et la valorisation économique du patrimoine naturel

JUSTIFICATION

- + **FAIBLESSE** : Le territoire MAC avec une richesse élevée en ressources, doit aborder leur usufuit selon la considération de durabilité des générations futures, ce qui demande la mise en valeur du patrimoine naturel, en particulier en matière de développement touristique.
- + **EXPÉRIENCE PRÉALABLE** : La conservation et la protection de l'environnement et la promotion de l'effcience dans l'utilisation des ressources ont été une constante au sein du POMAC qui, durant la période 2014-2020, se sont concrétisées dans l'Axe Prioritaire 4 (avec 24,7% de l'aide FEDER) et, de façon particulière dans la P.I.6d Protection et restauration de la biodiversité et du sol et développement des services des écosystèmes, y compris via Natura 2000 et d'infrastructures écologiques.
- + **SOLUTION ORIENTÉE** : Faire face au défi que suppose la gestion du patrimoine naturel comme clé du développement économique durable, particulièrement via les opportunités qu'offre le tourisme, en affrontant les défis économiques et environnementaux dans le développement de gestion intégrale.

LIGNES D'ACTION

- + Mise en valeur des actifs naturels en promouvant la génération de nouvelles activités, produits et services durables, liés avec le tourisme durable, l'économie bleue et verte, les activités culturelles et sportives, les TIC, etc.
- + Actions conjointes innovantes démonstratives et formatives pour le maintien durable des activités économiques liées au patrimoine naturel.
- + Amélioration dans la planification pour l'optimisation de l'usage public du patrimoine à la valeur naturelle élevée.
- + Actions qui augmenteront la valorisation économique durable des services associés aux espaces naturels.

OSI. 1. Amélioration de la capacité institutionnelle, développement des actions interpersonnelles, soutien pour une meilleure gouvernance de la coopération



OSI 1. Une meilleure gouvernance Interreg

P.6. Amélioration de la gouvernance de la coopération basée sur une meilleure coopération et interrelation entre les associés européens et les associés africains et dans des actions qui favoriseront la capitalisation des résultats accumulés

JUSTIFICATION

- ✦ **FAIBLESSE** : Le défi de la gouvernance efficiente et efficace des ressources dans l'espace de récupération prend une dimension particulièrement importante dans le contexte d'ouverture à de nouveaux pays tiers associés. À cela se joint la nécessité de garantir la coordination entre le MAC et la programmation de l'Instrument de Voisinage, Développement et Coopération Internationale (NDICI).
- ✦ **EXPÉRIENCE PRÉALABLE** : La participation des pays tiers s'est consolidée dans le cadre du POMAC 14-20, atteignant 84,6% des projets approuvés (104 face à 30 sur la période 2007-2013) dont 50% avec plus d'un pays tiers.
- ✦ **SOLUTION ORIENTÉE** : Développer la coopération institutionnelle qui facilitera la capacité de gestion et la pleine intégration des pays tiers comme partie fondamentale du programme, en profitant de l'expérience de la période 2014-2020.

LIGNES D'ACTION

- ✦ Actions qui favoriseront la coordination entre le FEDER et le NDICI tout au long du procédé de programmation, sélection de projets d'intérêt commun et exécution, y compris la recherche de sources de financements complémentaires.
- ✦ Actions destinées à renforcer la confiance mutuelle, en particulier en développant les actions interpersonnelles entre les jeunes.
- ✦ Actions de capitalisation qui favoriseront le transfert et la réutilisation des connaissances accumulées au long de plus de quinze ans de coopération.
- ✦ Actions destinées à améliorer la capacité institutionnelle des autorités publiques et des parties intéressées pour appliquer des stratégies territoriales.
- ✦ Actions qui soutiendront une meilleure gouvernance de la coopération.

OSI. 2. Gestion de la mobilité et de l'immigration



OSI 2. Une Europe plus sûre et protégée

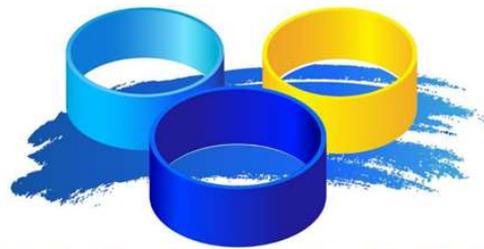
P.7. Amélioration de la gestion de l'immigration à l'origine et à la destination

JUSTIFICATION

- ✦ **FAIBLESSE** : La mobilité des personnes au sein de la zone de coopération est un besoin et une priorité pour encourager les échanges, la consolidation des liens et la confiance mutuelle. Cependant, cette mobilité organisée cohabite avec la mobilité croissante de personnes en situation irrégulière depuis le continent africain vers l'UE, les Canaries étant l'une des régions d'arrivée. Cela génère des difficultés tant pour les pays d'origine et de transit que pour les pays d'arrivée.
- ✦ **EXPÉRIENCE PRÉALABLE** : La possibilité d'aborder des questions spécifiques de coopération externe comme la sécurité, la gestion des traversées frontalières et l'immigration constitue une nouveauté des Objectifs Spécifiques Interreg pour la période 2021-2027.
- ✦ **SOLUTION ORIENTÉE** : En complément aux actions développées dans le cadre d'autres instruments européens, le MAC soutiendra les organismes chargés de la gestion de l'immigration en facilitant l'accueil aux frontières, et contribuera à la sensibilisation sur le phénomène migratoire, via des campagnes et des activités informatives aussi bien dans les pays d'origine que de destination.

LIGNES D'ACTION

- ✦ Actions dans les domaines de la gestion de l'immigration qui complètent celles développées dans le cadre d'autres programmes et instruments comme le Fond de Migration et d'Asile ou le Fond Social Européen, en particulier celles relatives aux mineurs migrants non accompagnés (MENAs)
- ✦ Actions pour améliorer l'accueil à la frontière.
- ✦ Actions de diffusion et sensibilisation.



MAC 2021-2027
Cooperación Territorial